

**ASA du CANAL de CANET**

*22 avenue de la distillerie*

11200 CANET

ASSEMBLE GENERALE

28 juillet 2020

# Rapport d'activité 2019

(Tel que prévu à l'article 23 de l'ordonnance 2004-632 relative aux associations syndicales de propriétaires)

# Rapport moral

---



- Surface irriguée en 2019 : 541 ha
  - 247 ha en sous pression collectif
  - 294 ha en autonome canal / nappe
- Renforcement des pompages
- Inondations du 15/16 octobre 2018 :
  - reprise du canal au lieu dit « vigne basse »

# Rapport moral

---



- Régularisation du périmètre
- Assermentation des gardes
- Conventions de superposition de domaine public :
  - Commune de Canet : réseau AEP – réseau EU
  - ENEDIS : réseau électrique
- Site internet : <https://canalcanet.wordpress.com>

# Signature du contrat de canal – 05/07/19

## → 11 Signataires

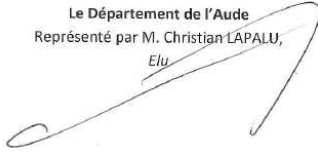
**Le Syndicat Mixte du Canal de Canet**  
Représenté par M. Cyril GARCIA,  
Président



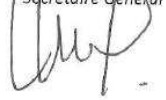
**L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse**  
Représentée par M. Dominique COUIN,  
Directeur Général de la Délégation de Montpellier



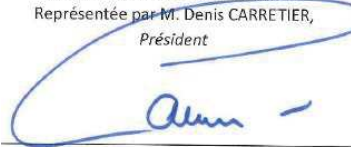
**Le Département de l'Aude**  
Représenté par M. Christian LAPALU,  
Elu



**La Préfecture de l'Aude**  
Représentée par M. Claude VO-DINH,  
Secrétaire Général



**L'Union d'Asa de l'Aude Médiante**  
Représentée par M. Denis CARRETIER,  
Président



**L'ASA d'arrosage de Cruscades**  
Représentée par M. Gérard PELISSA,  
Président



**Le Syndicat de Bassin Orbieu-Jourres**  
Représenté par M. Marcel LAFAGE,  
Vice-Président



**La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**  
Représentée par

**Le Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**  
**Carole DELGA**



**Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières**  
Représenté par M. Pierre-Henri ILHES,  
Président



**La Chambre d'Agriculture de l'Aude**  
Représentée par M. Frédéric ROUANET,  
Elu



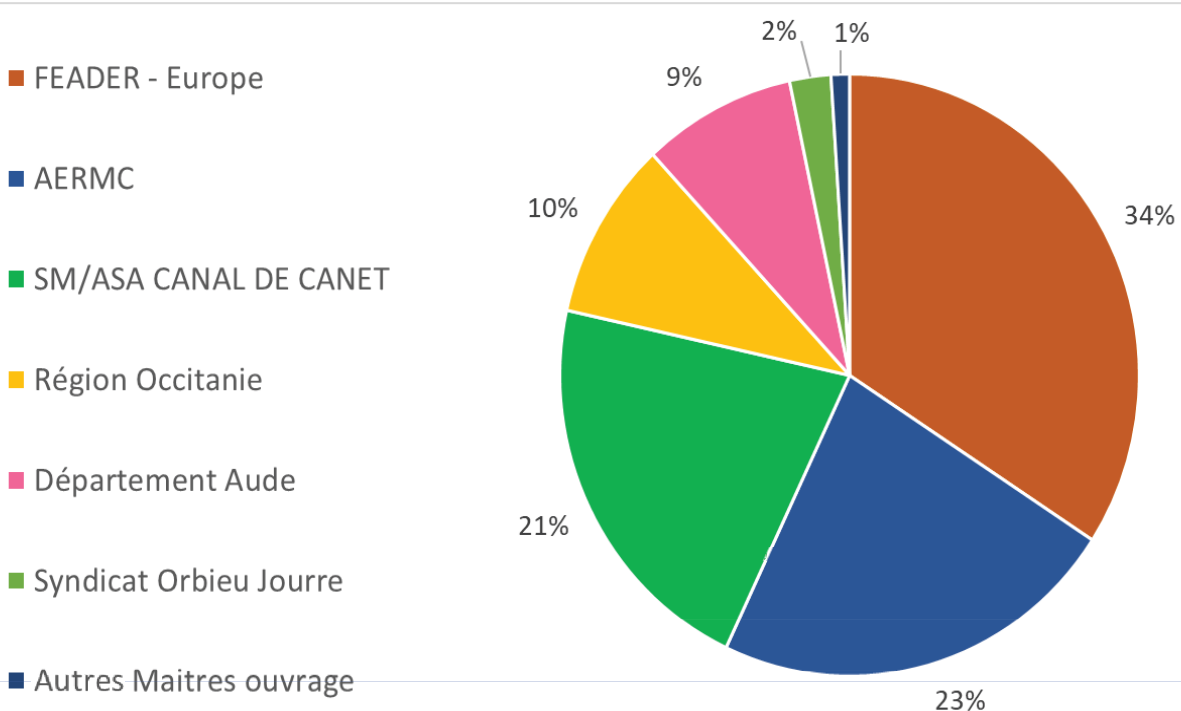
**La Commune de Canet d'Aude**  
Représentée par M. André HERNANDEZ,  
Maire




# Signature du contrat de canal – 05/07/19

→ 19 mesures pour 12 millions d'euros prévisionnels

Répartition du financement du contrat :



# Rapport Financier 2019

## ➤ Rapport financier a partir du compte administratif 2019

### ➤ ASA :

	Résultats à la clôture 2018	Affectation des résultats	Solde d'exécution 2018	Résultat de Clôture 2019
INVESTISSEMENT	5812.18		- 6 689.16	-876.98
FONCTIONNEMENT	263.38		6 696.99	6 960.37
TOTAL	6 075.56		7.83	6 083.39

### ➤ SYNDICAT MIXTE:

	Résultats à la clôture 2018	Affec. résultats	Solde d'exécution 2019	Résultat de Clôture 2019
INVESTISSEMENT	58 032.79		111 807.17	169 839.96
FONCTIONNEMENT	342 616.80		-10 738.34	331 878.46
TOTAL	400 649.59		101 068.83	501 718.42

#### A cet excédent il faut déduire :

- Les restes à réaliser recettes/dépenses pour **+ 38 550€**
- Les prêts d'avance de trésorerie pour **- 286 750 €**

# Rapport financier - 2019

Rubriques de charges	réal 2019	Déductions	charges nettes 2019
<b>Charges du service technique</b> : Salaire des gardes 9 mois/an, acquisition de matériel (emprunt), entretien du matériel, fournitures atelier, indemnité, divers...	116 738,75 €	3 380,49 €	113 358,26 €
<b>Charges administratives &amp; générales</b> : assurances, redevance union ASA, gestion administrative, frais postaux...	56 825,02 €	13 097,48 €	43 727,54 €
<b>Charges contrat de canal</b> : Etudes, Travaux, animation, frais associés	57 876,39 €	43 876,40 €	13 999,99 €
<b>Charges d'investissement</b> : zone irrigable en sous pression collectif - Remboursement des prêts pour création des réseau sous pression et renouvellement	50 513,75 €	31 500,00 €	19 013,75 €
<b>Charges d'usage de BASE</b> : salaire et frais associés au gardes canaux du 1er juin au 30 août	23 437,56 €		23 437,56 €
+ part irrigation de la redevance agence de l'eau	21 120,00 €		21 120,00 €
<b>Charges d'irrigation réseau sous pression collectif</b> : gasoil et interventions réseaux	16 023,25 €		16 023,25 €
<b>TOTAL</b>	<b>342 534,72 €</b>	<b>91 854,37 €</b>	<b>250 680,35 €</b>

# CONTRAT DE CANAL – ACTIONS EN COURS

## Axe 1

- S'adapter à une ressource de plus en plus limitée
- Respecter les contraintes réglementaires
- Fonctionnement et entretien des ouvrages historiques

AXE 1 CONFORTER LE SYSTÈME CANAL/NAPPE et REALISER DES ECONOMIES D'EAU		
OBJ1	Optimiser l'utilisation des ouvrages existants	Phase travaux en cours
1.1	Modernisation de la prise d'eau et réhabilitation des canaux	
1.2	Modernisation du dispositif de comptage	
OBJ2	Définir un plan de gestion du système Canal/Nappe	Etude en cours
2.1	Formaliser les règles de gestion de la ressource	
OBJ3	Moderniser la desserte en eau d'irrigation	Dossier Feeder
3.1	Passage en s/pression de l'intégralité du périmètre à partir du système canal/nappe	
3.2	Analyse coût/bénéfice et étude d'opportunité du projet de substitution	
3.3	Créer une réserve de substitution pour l'ASA de Cruscades	

# CONTRAT DE CANAL – ACTIONS EN COURS

## Axe 2

- Spécificités environnementales et sociales liées au système
- Vulnérabilité des communes au risque inondation
- Dimension patrimoniale forte

AXE 2 PRENDRE EN COMPTE LES EXTERNALITES DU SYSTÈME CANAL / NAPPE		
OBJ4	Mise en conformité du seuil de prise	Etude terminée
4.1	Etude de faisabilité, restauration de la continuité écologique	
4.2	Etude d'opportunité d'exploitation hydroélectrique sur le seuil de prise	
4.3	Travaux de mise en conformité du barrage	
OBJ5	Gérer les externalités associées au système Canal/Nappe	
5.1	Réflexion pour la sécurisation en eau potable de la commune de Canet	
Obj 6	Intégrer le risque inondation à la gestion du canal	Etude en cours
6.1	Identifier le rôle des canaux sur le risque inondation et les interactions avec le réseau pluvial	
6.2	Définir un plan de gestion des canaux et définir les aménagements bénéfiques au ressuyage de la plaine	
Obj 7	Promouvoir la dimension patrimoniale du canal de Canet	Action en cours
7.1	Mener des actions de sensibilisation du grand public sur l'importance patrimoniale	
7.2	Mener une réflexion pour la substitution des zones de pêche	
7.3	Créer une voie verte pour piétons et cyclistes dans le village de Canet sur le tracé du canal	

# CONTRAT DE CANAL – ACTIONS EN COURS

## Axe 3

- Fonctionnement du couple ASA / SM
- Intégration du périurbain dans la gestion de l'ASA
- Organisme Unique à partir de 2021 : mutualisation des autorisations de prélèvement

<b>AXE 3</b>	<b>ASSURER UNE GESTION CONCERTÉE ET DURABLE DU TERRITOIRE</b>	
<b>Obj 8</b>	<b>Assurer la cohérence territoriale des projets</b>	
8.1	Porter des réflexions territoriales de mutualisation de la ressource	
<b>Obj 9</b>	<b>Ajuster et optimiser les règles de gouvernance de la structure</b>	
9.1	Adaptation constante des outils réglementaires de l'ASA à l'évolution des usages	Action en cours
9.2	Amélioration de la gouvernance du couple ASA / SM	
<b>Obj 10</b>	<b>Faciliter la mission de l'OUGC et organiser les prélèvements</b>	
10.1	Intégrer les préleveurs individuels dans la gestion collective de l'ASA	Action en cours